



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON- SAVINA

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
CAP DIGITAL – Convention et demande de subvention de fonctionnement 2023-2024

Dijon métropole s'est affirmé ces dernières années comme un territoire de référence en matière de ville intelligente et durable, notamment à travers le déploiement d'OnDijon pour la gestion connectée de l'espace public ou le lancement du projet H2020 Response, qui vise à créer des îlots urbains à énergie positive dans le quartier de la Fontaine d'Ouche.

D'une manière plus générale chacune des filières d'excellence sur lesquelles Dijon métropole appuie sa stratégie de développement économique (Agroalimentaire, Santé, Numérique) a vu émerger des projets structurants dont le déploiement repose en partie sur les technologies numériques (TI, Réadaptic...) et sur la richesse et la structuration de son patrimoine de données, ainsi que celui de ses partenaires.

Fort de cette dynamique, aujourd'hui bien identifiée à l'échelle nationale et internationale, Dijon métropole ambitionne de faire de ces projets un moteur de développement et d'innovation pour l'ensemble des acteurs économiques, en particulier de sa filière numérique, ainsi que de son écosystème de recherche et d'enseignement supérieur en mettant en place des outils qui permettront d'associer toutes les parties prenantes du territoire à son développement.

C'est dans ce cadre que Dijon métropole et CAP DIGITAL ont noué un partenariat en 2021, qui s'inscrit dans le souhait de la collectivité de valoriser le tissu économique et académique de son territoire, de stimuler la croissance de ses entreprises, de valoriser les réalisations innovantes du territoire, et de participer à l'émergence de nouveaux projets au bénéfice des acteurs de la métropole et plus largement de l'innovation dans les territoires.

Cap Digital, est une structure associative qui réunit le plus grand collectif d'innovateurs en Europe avec plus de 1000 structures membres : Start-up, PME, ETI, Grandes Entreprises, Universités, Investisseurs et Collectivités. Cap Digital est né en 2005 lors de la mise en place de la politique nationale des pôles de compétitivité. En une quinzaine d'années, Cap Digital est devenu une structure unique en France et en Europe : acteur de référence de l'innovation numérique et durable, sa notoriété, son rayonnement et la qualité de ses équipes sont reconnus dans tout l'écosystème digital.

Son équipe permanente est composée d'une quarantaine de salariés dont les missions principales sont d'animer l'écosystème en s'appuyant sur la connaissance de ses acteurs, des domaines technologiques et des marchés adressés, de stimuler l'innovation sur ces marchés (conseil et support pour accéder aux opportunités de financement de l'innovation, mises en relation entre partenaires potentiels), de répondre sous forme de prestations ciblées aux besoins spécifiques des membres (accélération des startups/PME, transformation numérique des grands-comptes, acculturation et formation, accompagnement des Collectivités, partage de connaissances).

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire, le partenariat avec Cap Digital a été très satisfaisant et a permis notamment à Dijon Métropole de rejoindre le projet Européen AI4Cities en tant que *preferred partner* ou encore de lancer, en lien avec le TI ProDij un challenge d'open innovation pour développer une solution digitale pour la logistique de l'aide alimentaire. Au-delà de ces projets, Cap Digital a participé aux réflexions portées par la Métropole en particulier sur la question des données. Des rencontres individuelles ou collectives avec des entreprises et des laboratoires dijonnais ont également été organisés.

Fort de ces résultats encourageants, Dijon Métropole souhaite poursuivre et amplifier le partenariat à travers une nouvelle convention de deux ans adossée à un plan d'actions établi selon 4 axes :

- Financement de l'innovation : veille sur les programmes nationaux et européens et aide au montage de projet, intégration au Club Europe ;
- Appui à la transformation du territoire : participation à des groupes de travail pour accompagner Dijon Métropole sur les sujets d'innovation numérique, en particulier en lien avec la ville intelligente et décarbonée.

- Animation du territoire et soutien au développement des entreprises innovantes : organisation des R&D Corners mensuels pour informer les acteurs dijonnais sur les appels à projet nationaux et européens en cours ; Rendez-vous individuels avec les entreprises et laboratoires porteurs de projet d'innovation et orientation vers les dispositifs pertinents ; accès aux notes et dossiers de veille.
- Communication et visibilité : promotion du partenariat et des projets de Dijon Métropole dans les supports de communication de Cap Digital ; participation des membres de l'équipe ou des experts du réseau du pôle aux évènements organisés par Dijon Métropole.

En contrepartie, Dijon Métropole s'engage à relayer les activités de Cap Digital auprès des acteurs du territoire et à faciliter l'accès du pôle aux acteurs économiques et académiques du territoire.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, il est prévu d'octroyer une subvention annuelle de 20 000 € soit un montant de 40 000 € sur la durée de la convention.

L'approfondissement de ce partenariat est une opportunité pour Dijon Métropole et pour les acteurs économiques et académiques du territoire d'être associé à un réseau d'acteurs de l'innovation urbaine unique en France et ainsi de se donner des moyens supplémentaires pour développer son écosystème d'innovation numérique et tirer le meilleur profit de projets ambitieux portés ces dernières années par la Métropole.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention annuelle de 20 000 € à Cap Digital pour les années 2023 et 2024 selon les modalités détaillées dans le présent rapport et dans la convention jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget des exercices 2023 et 2024.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN